

LE SERVICE TABACSTOP À BRUXELLES

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Il n'est pas aisé d'interpréter les résultats relatifs à la plus faible notoriété du service Tabacstop à Bruxelles. Les paquets de cigarettes sur lesquels figure le numéro de Tabacstop constituent la première source d'appels tandis que les campagnes télévisées en constituent la deuxième. Le numéro figurera bientôt également sur les paquets de tabac à rouler. Tabacstop espère que cette mesure fera progresser la connaissance du numéro quels que soient le profil ou la Région de résidence des fumeurs.

Je n'ai pas moi-même analysé la forme ni les statistiques de l'enquête, mais on constate souvent que l'échantillonnage pris pour Bruxelles est moins significatif que pour les autres Régions. Cela pourrait expliquer en partie ces moins bons chiffres. Il pourrait aussi y avoir là un certain biais dans les résultats annoncés.

Si c'est bien la Commission communautaire commune qui finance la ligne Tabacstop à Bruxelles, la Commission communautaire française est compétente, conjointement avec la Wallonie, pour l'octroi d'espaces gratuits pour des campagnes de promotion de la santé en télévision et en radio. Tabacstop bénéficie régulièrement de ces espaces pour promouvoir ses campagnes d'aide à l'arrêt et pour faire mieux connaître le numéro d'appel. Une nouvelle campagne audiovisuelle est d'ailleurs en préparation.

Le futur Plan attitudes saines abordera sans aucun doute la question du tabagisme, sous l'angle de la prévention et de l'aide à l'arrêt. Pour rappel, la prévention du tabagisme selon une approche de promotion de la santé est de la compétence de la Commission communautaire française et je soutiens dans ce cadre un programme mené par le Fonds des affections respiratoires (Fares), qui forme et accompagne les professionnels en contact avec des jeunes afin qu'ils puissent aborder la question du tabac avec leur public.

Le volet relatif à l'aide à l'arrêt doit, comme vous le soulignez, être abordé en concertation avec mes collègues de la Commission communautaire commune. Je comprends vos préoccupations concernant l'éclatement des compétences en matière de santé, mais ce que vous soulignez pour le tabac peut être appliqué à bien d'autres thématiques.

La ligne Tabacstop était une compétence fédérale du Fonds tabac-assuétudes et la sixième réforme de l'État a eu pour conséquence de multiplier les autorités compétentes, qui sont aujourd'hui la Communauté flamande, la Wallonie et la Commission communautaire commune. Je ne peux pas vraiment commenter ces choix, qui ont été faits par une autre majorité lors de la législature précédente.

Je suis en contact régulier avec mes homologues de la Commission communautaire commune, dans le cadre du Plan santé, mais aussi pour des dossiers plus spécifiques. Une de nos préoccupations est d'analyser les difficultés institutionnelles qui peuvent représenter un frein à la mise en place d'une politique de santé efficiente et cohérente à Bruxelles.

S'il y a, certes, une incohérence sur les aspects financiers, cela n'empêche pas de développer une politique cohérente par ailleurs, car l'argent n'est pas le seul moyen d'assurer la cohérence dans quelque politique que ce soit.

En matière de difficultés institutionnelles, j'ai, par exemple, déjà évoqué à de nombreuses reprises devant cette assemblée les discussions en cours au sujet des programmes organisés des cancers. Je suis évidemment tout à fait ouverte à une telle discussion au sujet du tabac.

Les concertations ont également lieu au niveau de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique. Un protocole d'accord en matière de prévention vient d'être approuvé en réunion de la CIM ce 21 mars. Il comprend un chapitre sur le tabac.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la directive européenne relative au tabac fait l'objet d'un suivi régulier au sein de la cellule politique générale en matière de drogues à laquelle participe mon cabinet.

Ces différents éléments sont là pour démontrer qu'il y a une volonté de l'ensemble des partenaires et des autorités compétentes de travailler à une politique cohérente en matière de lutte contre le tabagisme, même si la situation n'est pas idéale. Nous poursuivrons dans cette voie dans les mois et années à venir.